

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – RÉSOLUTION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet 24.019	Date du dépôt 12.03.2024	Heure du dépôt 14h41	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 02.05.2024			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : Les Vert-e-s		
Titre : Et si on ouvrait une forêt funéraire dans la Commune ?		
Contenu : Les rites funéraires évoluent rapidement. Les lieux de sépulture pour 25 ans ne suscitent plus le même intérêt qu'il y a 1 ou 2 générations. La tempête du 24.07.23 nous a davantage ancré-e-s dans le monde de la forêt et a permis d'y conscientiser le lien qui nous y unit. Offrir une alternative à l'inhumation et/ou à la sépulture (en cimetièrre) correspond au désir de beaucoup de familles et cela se fait déjà dans d'autres villes en Suisse ou ailleurs. L'arbre apparait comme un gardien de la mémoire. Le cimetière en forêt permet de conjuguer besoin de lien avec la nature et dernier repos. Tout cela dans un bain d'alcaloïdes et de tanins issus des arbres, et donc d'abaisser le taux de cortisol des vivants. L'épandage des cendres et les urnes biodégradables réduisent l'impact sur l'environnement. La préservation de la forêt en général, et de sa faune et de sa flore en particulier, seraient garanties par des règles de comportement adaptées. Le flux des personnes âgées et à mobilité réduite devrait aussi y être assuré. Nous souhaitons que le Conseil communal offre cette option écologique et écoresponsable hors des lieux traditionnels.		
Développement (commentaire – ne sera pas intégré à l'ordre du jour) :		
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) :		
Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Jean-Jacques Tritten		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch